

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

13-2026 Signature de deux contrats de location avec la Commune de Montbrun-les-Bains pour les emplois saisonniers

Le Président de la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-060 en date du 23 avril 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Considérant que la CCBDP recrute chaque année, pour faire face à des besoins saisonniers, des agents contractuels notamment pour les activités d'animation estivale ;

Considérant la nécessité de proposer une solution d'hébergement temporaire et encadrée à quatre personnels d'animation saisonniers afin d'assurer le bon fonctionnement du service ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer les baux avec la Commune de Montbrun-les-Bains concernant la location de deux appartements en mono propriété, situé 95 chemin de la Blancarde 26570 Montbrun-les-Bains.

ARTICLE 2

Les baux prennent effet le 1^{er} juillet 2026 pour une première durée contractuelle expirant automatiquement le 31 août 2026.

ARTICLE 3

- Le loyer mensuel charges comprises s'élève à 550 euros par contrat.
- Le loyer est payable mensuellement, tous les 10 de chaque mois.

ARTICLE 4

Les crédits sont inscrits au budget 2026 à la ligne 6132 au 338-2000.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Madame la Préfète de la Drôme.

Fait à Nyons, le 22 juin 2026

Le Président,
Sébastien BERNARD



Transmission en préfecture le : 01/07/2026

Mise en ligne le : 01/07/2026